

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
en date du 05 septembre 2024

Le Conseil Municipal de MONTIGNE LE BRILLANT s'est réuni, à la salle du Conseil Municipal, le jeudi 05 septembre 2024, à 20 heures 00, sous la présidence de M. Gérard TRAVERS, Maire, dûment convoqué le 29 août 2024.

Etaient présents : M. Gérard TRAVERS, Mme Nathalie FORET-VETTIER, Mme Christelle PLANCHENAU, Mme Nathalie BOIZARD, Mme Karine COLLET, M. Jonathan LEBOURDAIS, Mme Pascale MARAQUIN.

Absents excusés : M. Joël PLANCHENAU (donne pouvoir à Mme Nathalie BOIZARD), Mme Christine COMMERE (donne pouvoir à M. Gérard TRAVERS), Mme Sylvie VILFEU (donne pouvoir à M. Jonathan LEBOURDAIS), M. Benjamin GAUTIER, M. Fernand LUET.

Absent :

Secrétaire de séance : Mme Christelle PLANCHENAU.

Nbre de membres : 12
Présents : 7
Absent(es) excusé(es) : 5
Absent :
Pouvoir(s) : 3
Quorum atteint : 7

Ordre du jour

☞ DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DES DELEGATIONS DU MAIRE OCTROYEES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

☞ CITOYENNETÉ - ADMINISTRATIF - FINANCES :

- Remerciement de la Préfecture ;
- Ouverture d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe ;
- Protection Sociale Complémentaire – Adhésion aux contrats collectifs de prévoyance proposés par le CDG 53 ;
- Convention d'adhésion SPAT ;
- Frais de scolarité (ULIS et UEE) Laval ;
- Admission en non-valeur ;
- Contrat convention DAL ;
- Redevance d'Occupation du Domaine Public (RODP) Orange ;
- Vente d'un caveau ;
- Virement de crédit - Budget Lotissement du Coudray ;
- Avancée du dossier adressage (devis) ;
- Questions diverses.

☞ ENFANCE - JEUNESSE – SENIORS :

- Petite Enfance :
 - ↳ Point de situation RPE ;
- Enfance – Jeunesse :
 - ↳ Bilan de l'été ;
 - ↳ Mouvement de personnel ;
- Questions diverses.

☞ TRAVAUX - URBANISME – VOIRIE :

- Devis divers ;
- Facture PATA supplémentaire ;
- Point salle des Loisirs ;
- Questions diverses.

☞ VIE ASSOCIATIVE - COMMUNICATION :

- Les Estivales ;
- Bilan enquêtes municipales ;
- Questions diverses.

☞ LAVAL AGGLOMÉRATION :

-

☞ INFORMATIONS et QUESTIONS DIVERSES/

-

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 04 juillet 2024

Le Compte rendu est approuvé sans observation particulière.

1- DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DES DELEGATIONS DU MAIRE OCTROYEES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

M. Le Maire rend compte des décisions qu'il a prises, depuis la dernière réunion du conseil, en application des délégations qui lui ont été accordées.

Aucune.

Exercice du droit de préemption

Date	Usage du bien	Adresse	Références cadastrales	Surface	Avis
25/07/2024	Habitation	3 rue du Parc	AK 0209	483 m2	Renonciation

Devis acceptés :

- ✓ Devis LA P'TITE COMPAGNIE : 2 214,00 € pour l'atelier « Estime de soi et vivre ensemble » ;
- ✓ Devis GARAGE BOUCHEZ : 227,38 € pour le remplacement du feu arrière camion CITROEN ;
- ✓ Devis GARAGE BOUCHEZ : 638,12 € pour le remplacement du réservoir camion CITROEN ;
- ✓ Devis LORIEUL : 1 790,40 € pour le débitage d'arbres tombés suite aux orages ;
- ✓ Devis NERUAL : 1 905,00 € pour des buts de football.

2- CITOYENNETÉ – ADMINISTRATIF - FINANCES

Remerciements de la Préfecture

Madame la Préfète a été chargée par Le Président de la République de transmettre aux Maires, équipes municipales et membres des bureaux de vote, ses plus sincères et solennels remerciements qui ont fait preuve d'une disponibilité exceptionnelle et d'une capacité d'adaptation, ce qui a permis d'assurer le bon déroulement des opérations électorales des dimanches 9, 30 juin et 7 juillet.

Ouverture d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe dans le cadre d'un avancement de grade

Vu la loi N° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment l'article 34,

Certains agents titulaires de la collectivité peuvent bénéficier d'un avancement de grade suite à la réussite d'un concours, d'un examen ou encore par le biais de l'avancement à l'ancienneté.

Suite à l'admission de Monsieur Tony AUBERT à l'examen professionnel d'avancement de grade, il est proposé au Conseil Municipal de créer un poste d'adjoint technique de catégorie C et B, à temps complet de 35 heures à compter du 1^{er} octobre 2024 sous réserve de l'avis favorable du CST (Comité Sociale Territoriale).

Ce poste pourra être ouvert aux grades suivants :

- ✓ Adjoint technique,
- ✓ Adjoint technique principal de 2^{ème} classe,
- ✓ Adjoint technique principal de 1^{ère} classe,
- ✓ Technicien,
- ✓ Technicien principal de 2^{ème} classe,
- ✓ Technicien principal de 1^{ère} classe

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant à cet emploi seront inscrits au budget communal.

Le Conseil Municipal **DÉCIDE** :

- ↳ de créer un poste d'Adjoint technique à temps complet de 35,00 heures ouvert au grade de catégorie C et B ;
- ↳ de modifier le tableau des emplois communaux ;
- ↳ d'inscrire les crédits nécessaires à la rémunération de cet agent.

DCM 079/SEPT/2024

Le Conseil Municipal félicite Monsieur Tony AUBERT.

Protection Sociale Complémentaire – Adhésion aux contrats collectifs de prévoyance proposés par le CDG 53
--

Dans le souci d'assurer une couverture de prévoyance de qualité aux agents à effet du 1^{er} janvier 2025, le Conseil Municipal, par délibération du 25 janvier 2024, après avis du CST du 15 mars 2024 a donné mandat au Centre de gestion de la Mayenne, membre du groupement de commandes constitué des 5 Centres de Gestion de la région des Pays de la Loire, pour l'organisation, la conduite et l'animation du dialogue social au niveau régional en vertu des dispositions de l'accord collectif national du 11 juillet 2023 portant réforme de la Protection Sociale Complémentaire dans la Fonction Publique Territoriale, ainsi que pour la réalisation d'une mise en concurrence visant à la sélection d'un ou plusieurs organismes d'assurance et la conclusion de conventions de participation pour la couverture du risque Prévoyance des agents à effet du 1^{er} janvier 2025.

Ainsi, les Centres de gestion et les organisations syndicales ont :

- engagé un processus de négociation qui a abouti à un accord collectif régional en date du 9 juillet 2024,
- lancé une consultation au niveau régional pour être en mesure de proposer aux employeurs publics territoriaux l'adhésion à des conventions de participation et la souscription aux contrats d'assurance collectifs, de prévoyance complémentaire à compter du 1er janvier 2025, adossés à celles-ci.

Cette mutualisation des risques, organisée au niveau régional, permet de garantir aux personnels des employeurs publics territoriaux :

- l'accès à des garanties collectives sans considération notamment de l'âge, de l'état de santé, du sexe ou de la catégorie professionnelle ;
- un niveau de couverture adéquat reposant sur les garanties les plus pertinentes compte-tenu des besoins sociaux et des contraintes économiques des employeurs publics concernés ;
- le bénéfice de taux de cotisations négociés et maintenus pendant 3 ans.

Monsieur le Maire précise qu'afin de pouvoir adhérer définitivement à ce dispositif de protection des agents, il convient de :

- Choisir un niveau de couverture à adhésion obligatoire pour l'ensemble des agents garantissant les risques Incapacité Temporaire de Travail et Invalidité à hauteur de **90 % / 95 %** des revenus nets des agents (TBI, NBI et RI) ;
- Choisir d'appliquer les dérogations règlementaires au caractère obligatoire de l'adhésion prévues par l'accord collectif régional ;
- Définir la condition d'ancienneté requise pour l'adhésion des agents contractuels sans que celle-ci puisse dépasser 6 mois ;
- Définir la participation en tant qu'employeur, cette participation ne pouvant pas être inférieure à 50 % du montant de la cotisation acquittée par les agents au titre du régime de base à adhésion obligatoire retenu.

Après discussion, le Conseil Municipal décide de :

↳ **ADHERER** à la convention de participation pour la couverture du risque prévoyance et au contrat collectif à adhésion obligatoire afférent au bénéfice de l'ensemble des agents de Montigné-le-Brillant ;

↳ **SOUSCRIRE** la garantie de base à adhésion obligatoire à hauteur de 90 % du revenu net des agents en cas d'Incapacité Temporaire de Travail ou d'Invalidité à effet du 1^{er} janvier 2025 ;

↳ **APPROUVER** la mise en place d'une dispense d'affiliation au bénéfice des agents et apprentis bénéficiaires d'un contrat à durée déterminée à condition de justifier par écrit en produisant tous documents d'une couverture individuelle souscrite par ailleurs pour le même type de garanties, conformément à l'article 2.10.2. de l'accord national du 11 juillet 2023 ;

↳ **DECIDER** que l'adhésion au régime sera subordonnée, pour les agents contractuels, à une condition d'ancienneté de six mois, conformément à l'article 2.8. de l'accord national du 11 juillet 2023. Cette ancienneté s'entend de la présence effective de l'agent (constatée sur une durée globale d'un an) ou dès l'arrivée au sein de celui-ci dès lors que la durée du contrat liant l'agent à l'employeur est supérieure ou égale à 6 mois ;

↳ **PARTICIPER** financièrement à la cotisation des agents à hauteur de 50 % de la cotisation acquittée par les agents au titre du régime de base à adhésion obligatoire.

DCM 080/SEPT/2024

Le personnel communal sera convoqué pour une réunion d'information.

Convention d'adhésion au SPAT

Le service SPAT a été créé pour garantir un niveau optimum de santé professionnelle des agents publics en Mayenne.

Il est aujourd'hui constaté que l'absentéisme nuit considérablement à la qualité du service rendu par le SPAT.

Dans ce contexte, et par mesure d'équité avec les membres du Partenariat SPAT (Département de la Mayenne, Ville de Laval, CCAS de Laval, Laval agglomération), il est proposé de facturer chaque collectivité ou établissement 60 € par rendez-vous non honoré et non excusé, et ce dans un objectif d'optimisation du temps médical devenu particulièrement précieux.

Par conséquent, la **convention d'adhésion au SPAT a été modifiée** en ce sens.

Le Conseil Municipal :

- ↳ **APPROUVE** la convention d'adhésion au SPAT tel que définie ;
- ↳ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents s'y rapportant.

DCM 081/SEPT/2024

Frais de scolarité « ULIS et UEE » Laval

La ville de Laval a fait parvenir à la commune une demande de participation financière pour deux enfants scolarisés en ULIS (Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire) ou UEE (Unités d'Enseignement en Élémentaire)

Un prorata de la participation financière pour un des enfants est établi en fonction de la domiciliation des parents (1 seul résident sur la commune) soit 386,00 € / 2 = 193,00 €.

Le montant par élève est de 386,00 € soit un montant total de 579,00 €.

Le Conseil Municipal **VALIDE** la participation financière à la ville de Laval d'un montant de 579,00 €.

DCM 082/SEPT/2024

Admission en non-valeur

Les admissions en non-valeur, créances pour lesquelles, malgré les diligences effectuées, aucun recouvrement n'a pu être obtenu (montant inférieur à un seuil de poursuites, combinaison infructueuse d'actes). Il est à préciser que l'admission en non-valeur n'exclut nullement un recouvrement ultérieur, si le redevable revenait à une situation permettant le recouvrement.

Le comptable public propose de constater le caractère irrécouvrable de certaines créances et de prononcer leur admission en non-valeur selon la liste n°6997100711 arrêtée à la date du 14/08/2024 d'un montant de 221,36 €.

Le Conseil Municipal :

☞ **ADMET** en non-valeur les créances irrécouvrables selon la liste mentionnée ci-dessus ;

☞ **INSCRIT** les crédits nécessaires au budget de l'exercice en cours, aux articles et chapitres prévus à cet effet.

DCM 083/SEPT/2024

Contrat convention DAL

Une convention pour l'utilisation du service fourrière véhicules du territoire de Laval Agglomération avait été signée en juillet 2019 pour une durée de 2 ans.

C'est une délégation de service public vers une entreprise agréée : SARL DAL (Dépannage Automobile Lavallois) se situant 20 rue Léon Jouhaux à Laval. Elle comprend :

- ✓ Mise en œuvre de l'expertise ;
- ✓ Notification de mise en fourrière au propriétaire du véhicule ;
- ✓ Procédure de destruction ou de remise aux domaines en fonction de la valeur du véhicule ;
- ✓ Traitement des réclamations et des contentieux éventuels.

Tous les frais que l'entreprise ne pourrait récupérer auprès du propriétaire (enlèvement du véhicule, frais d'expertise...) seront automatiquement facturés à la Commune.

Le Conseil Municipal **DECIDE** de renouveler le contrat tarifaire avec la société de Dépannage Automobile Lavallois (DAL).

DCM 084/SEPT/2024

Redevance d'Occupation du Domaine Public (RODP) Orange

Considérant que l'occupation du domaine public communal par des opérateurs de télécommunications donne lieu à versement de redevances en fonction de la durée de l'occupation, des avantages qu'en tire le permissionnaire et de la valeur locative de l'emplacement occupé.

Considérant que le coefficient d'actualisation pour 2024 est de 1,60900 :

ANNÉE RODP	TARIFS DE BASE	A multiplier par le coefficient d'actualisation
RODP 2024	40,00 € le km d'artères aériennes 30,00 € le km d'artères souterraines 20,00 € le m2 d'emprise au sol	1,60900

Monsieur le Maire propose, au Conseil Municipal de fixer, selon les modalités de revalorisation des redevances dues par les organismes occupant le domaine public et plus particulièrement les infrastructures d'Orange, le montant de la redevance pour occupation du domaine public routier, au titre de l'année 2024, selon le barème suivant :

- ↳ pour les infrastructures souterraines, par km et par artère (fourreau contenant ou non des câbles ou câbles en pleine terre) : 48,27 € ;
- ↳ pour les infrastructures aériennes, par km et par artère (ensemble de câbles tirés entre deux supports) : 64,36 € ;
- ↳ pour les installations autres que les stations radioélectriques, par m2 au sol : 32,18 €.

Le patrimoine total comptabilisé au 31/12/2023 est de :

Artères aériennes (km)	Artères en sous-sol (km)	Emprise au sol (m2)
25,189	9,410	0.50

Le montant de la redevance pour occupation du domaine public (RODP) communal due par Orange est calculée comme suit :

- 25,189 x 48,27 = 1 221,16 €
- 9,410 x 64,36 = 605,77 €
- 0,50 x 32,18 = 16,09 €

Soit un montant de **2 091,43 €** dû par Orange.

Le Conseil Municipal :

- ↳ **DONNE** son accord sur le montant de la redevance d'occupation du domaine public de l'année 2024, laquelle sera sollicitée près de l'opérateur concerné ;
- ↳ **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder au recouvrement de la recette correspondante.

DCM 085/SEPT/2024

Vente d'un caveau

Un caveau mis en place dans le cimetière au début des années 2000 a été proposé à la vente afin d'y effectuer la sépulture du défunt d'une famille de Montigné-le-Brillant.

Le prix du creusage et installation d'un caveau neuf par les pompes funèbres est actuellement de 1 645,00 €.

Il est proposé au Conseil Municipal de le vendre sur la base de 50 % du prix actuel.

Le Conseil Municipal **ACCEPTÉ** cette proposition et **DIT** que le prix de vente sera de 800,00 €.

DCM 086/SEPT/2024

Virement de crédit – Budget Lotissement du Coudray

Lors du passage de la nomenclature budgétaire M14 à M57, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à effectuer des virements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5 % des crédits inscrits dans chaque section (hors chapitre du personnel).

Conformément à l'article L.5217-10-6 du CGCT, il sera rendu compte de ce virement de crédits au prochain Conseil Municipal.

CONSIDÉRANT la nécessité d'abonder les crédits de l'opération « terrassements-voirie et assainissement » Lot 1 du budget du lotissement du Coudray pour permettre le règlement de la facture FTPB d'un montant de 2 601,44 € :

- Un virement de crédit d'un montant de + 2 000,00 € vers le compte 605/011 (travaux)
- Une diminution des crédits d'un montant de - 2 000,00 € vers le compte 65822/65 (reversement excédent budget annexe) :

DÉCIDE

Article 1 : de procéder aux virements de crédits comme suit :

DÉPENSES FONCTIONNEMENT			
Article	Dénomination	Dépenses	Recettes
011/605	Achat matériel, équipements, travaux	+ 2 000,00 €	
65/65822	Reversement excédent budget annexe	- 2 000,00 €	
Total virement de crédits n°1		0	0
Pour mémoire – BP 2024 + DM précédente		99 819,96 €	99 819,96 €
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT		99 819,96 €	99 819,96 €

Avancée du dossier adressage (devis)

Les derniers ajustements sur le projet présenté aux montignéens ce printemps sont terminés. Les nouvelles adresses sont enregistrées sur la Boîte d'Adressage Locale (BAL). Dès

réception, courant octobre, des plaques, l'enregistrement sera fait sur la Base d'Adressage Nationale (BAN). La nouvelle adresse sera alors officielle ; un courrier individualisé sera distribué aux familles en même temps que la plaque du numéro de leur habitation.

Des devis pour mise en fabrication et livraison sous 4 à 5 semaines des plaques de numéro ont été demandés :

☞ devis MAVASA (53810 CHANGE) d'un montant de 4 539,55 € HT soit 5 447,46 € TTC ;

☞ devis SIGNAUX GIROD (35590 SAINT GILLES) d'un montant de 4 736,05 € HT soit 5 683,26 € TTC.

Le Conseil Municipal **VALIDE** le devis MAVASA d'un montant de 5 447,46 € TTC.

DCM 087/SEPT/2024

Les réajustements de l'adressage du bourg seront examinés en novembre / décembre 2024.

Les modifications d'adresses pour les entreprises se feront sans participation financière de celles-ci.

Quelques panneaux de lieux-dits (usagers ou perdus) vont être remplacés aux couleurs identiques à l'existant.

Questions diverses

☞ Médaille du travail :

La municipalité présente ses félicitations pour l'obtention de la médaille du travail « Grand Or » à Madame ROCU Patricia, secrétaire médicale chez IMAGIS à LAVAL.

☞ « Le Pétoulet » - signature du bail :

Un nouveau bail a été signé le 25 août 2024 entre la Commune et le nouveau gérant Monsieur Quentin FOUGERAY. Le montant du loyer a été fixé à 1 077,00 € HT soit 100,00 € de moins que l'ancien bail en raison de l'étage non occupé par le locataire pour son logement.

2 clauses ont néanmoins été insérées dans ce bail :

⇒ Si utilisation de l'étage du local commercial en logement, un avenant au bail sera mis en place afin de réintégrer au montant du loyer les 100,00 € déduits ;

⇒ En cas de rupture du bail et de non reprise par un commerçant nécessitant cette licence, obligation à Monsieur FOUGERAY de proposer à la Commune l'achat de la licence IV qui était la propriété de Monsieur TAFFOREAU et qui a été transmise à Monsieur FOUGERAY, afin que celle-ci reste à Montigné-le-Brillant.

☞ Demande d'abribus au Port Sec :

Laval Agglomération a confirmé que la commande de l'abribus pour le Port-Sec était bien en cours de réalisation. Les élus remercient Laval Agglomération et espèrent que celui-ci sera installé bien avant la période hivernale.

Il sera également vérifié l'éclairage du site la nuit afin de sécuriser le lieu.

3 ENFANCE – JEUNESSE - SENIORS

Petite Enfance

☞ Point de situation RPE :

La situation n'a pas évolué depuis la fin des vacances. Laval Agglomération sera contactée pour connaître les propositions possibles dans le cadre des compétences de son service petite enfance en lien avec la réunion CTG du 12 septembre 2024 organisé par la CAF et l'Agglo.

Enfance - Jeunesse

☞ Bilan de l'été :

Le bilan qualitatif et financier sera présenté en octobre.

Le centre de Loisirs s'est bien déroulé sur les 4 semaines. L'organisation en Mulitsite avec le poste de direction commun entre les communes de Ahuillé et Montigné a été une réussite. Le soutien de Madame Gwendoline LEBLANC a été positif auprès des équipes d'animateurs de Montigné. Cet accompagnement quotidien a permis d'assurer sécurité, planification pour une organisation maîtrisée et dans la bonne humeur. Les effectifs ont été importants mais sans dépasser le taux autorisé des 50 enfants sur chaque site. Une moyenne de 45 enfants par jour sur les 3 premières semaines montre le besoin d'accueil nécessaire sur la commune avec des parents qui travaillent. Même si la troisième semaine a connu une baisse d'effectif, 25 familles ont utilisé ce service.

La seule difficulté rencontrée au début de l'été au centre de Loisirs a été le ménage non réalisé par la société AMIDOU, mais elle a pu embaucher une personne de Montigné-le-Brillant pour palier à l'absence de personnel.

☞ Mouvement de personnel :

Un contrat sera mis en place avec Madame Sabrina HOUDAYER pour effectuer le ménage partie des bâtiments communaux sur le mois de septembre. Suite à cette expérience, une possibilité de reconduction de contrat sera posée.

Madame Adeline LEBUGLE en tant que coordinatrice enfance-jeunesse (en remplacement de Laurinda HAMROUNI) a commencé son emploi le lundi 23 août 2024.

Monsieur Adrien DEMAS en tant qu'animateur et responsable du pôle jeunesse arrivera le 10 octobre 2024 au plus tard. Dans cette attente, Madame LEBUGLE prendra en charge le service jeunesse à partir du 11 septembre 2024 et un contrat de bénévole sera rédigé pour Madame Stéphanie DUSSEAUX pour sa présence sur les séances du « Théâtre d'improvisation ».

Monsieur Tom MONTAUBAN commencera un contrat en alternance (Apprentissage, formation BPJEPS) fin novembre 2024. Actuellement, il est en contrat pour renforcer les équipes.

A compter du 1^{er} novembre 2024, Madame Sylvie GIRARD sera en disponibilité pour convenance personnelle. Son poste sera pourvu par Madame Malika SAIDOUN. Une annonce de recrutement va être effectuée sur « Emploi territorial » du CDG 53, afin de pourvoir au remplacement du poste de Madame SAIDOUN.

Questions diverses

☞ Devis TOMA CONNECT :

Suite au passage de la société pour une révision globale des ordinateurs, il est proposé un devis pour 2 ordinateurs reconditionnés pour le pointage au restaurant scolaire.

Le Conseil Municipal **VALIDE** le devis de la société TOMA CONNECT d'un montant de 879,00 € TTC.

DCM 088/SEPT/2024

☞ Effectifs de rentrée :

Les écoles maintiennent leurs effectifs avec pour l'école Sacré Cœur 60 élèves dont 21 en maternelle ce qui représente 35% des élèves de l'école. L'école Pablo Picasso enregistre 112 élèves dont 40 en maternelle soit un taux de 36% des élèves de l'école.

4 TRAVAUX – URBANISME - VOIRIE

Devis divers

☞ Devis LORIEUL abattage arbres :

Suite aux intempéries, des travaux d'abattage d'arbres ont dû être effectués dans l'urgence. Un devis d'un montant de 1 790,40 € a été validé par Monsieur le Maire.

☞ Bois à vendre :

Une information sera mise sur le panneau lumineux et sur le site internet de la Commune pour des propositions de prix concernant du bois à débiter et à prendre sur place. L'offre la mieux-disante sera retenue.

☞ Devis buts de foot :

Au cours du mois de juillet, la société NERUAL a proposé un devis pour des buts de football d'un montant de 1 905,00 € TTC qui a été validé par Monsieur le Maire.

Facture PATA supplémentaire

Suite aux dégâts causés par les orages de juin, certains chemins doivent être renforcés. Un devis complémentaire pour du PATA a été transmis par la société FTPB d'un montant de 5 970,00 € TTC.

Le Conseil Municipal **VALIDE** le devis de la société FTPB d'un montant de 5 970,00 € TTC.

DCM 089/SEPT/2024

Point salle des Loisirs

Les travaux ont repris. Le planning mis en place devrait être respecté. Le retard dû aux intempéries du début d'été a été résorbé. La date de réception de fin de travaux de la salle pourrait être connue fin septembre. Il restera le contrôle de sécurité à effectuer.

Questions diverses

☞ *Caméra rue des Hortensias et rue Joseph Peigner :*

Une caméra a été passée dans le réseau des eaux pluviales rue des Hortensias et rue Joseph Peigner. Il a été constaté que du sable et des graviers se sont accumulés dans les caniveaux. Un lit s'est formé et réduit l'écoulement de l'eau.

Un nettoyage sera nécessaire au moins 1 fois par an.

☞ *Équipement : achat d'un frigo pour la cuisine de la salle des Loisirs :*

Le frigo de la salle des Loisirs est hors service. Celui-ci est nécessaire lors des locations. Il est envisagé de le remplacer avant réouverture de la salle des Loisirs.

5 VIE ASSOCIATIVE - COMMUNICATION

Les Estivales

Le vendredi 2 août 2024, Monsieur Gérard TRAVERS, Maire, a eu l'occasion de remercier Laval Agglomération et les organisateurs des Estivales pour la représentation d'un spectacle de rue sur la commune de Montigné le Brillant.

Plus de 400 personnes venues de la commune et de l'agglomération lavalloise se sont réunies au complexe sportif pour découvrir le spectacle de la Compagnie « Entre Nous ».

Un spectacle de cirque avec des mâts chinois a offert au public, en interaction avec lui, des moments de virtuosité, en chorégraphié et ceci dans la simplicité et le beau temps.

Pour Laval Agglomération ce fut une bonne saison des « Estivales ».

La municipalité adresse ses remerciements à la section football de l'ASLM qui proposait buvette et restauration sur place.

Bilan enquêtes municipales

Le bilan du retour des coupons réponses intégrés dans le journal communal de juillet sur les thèmes de la téléphonie et de la mobilité a été réalisé :

☞ *Enquête Mobilité :*

Sur un échantillon de 8 réponses, nous observons que le déplacement au sein de Laval Agglomération est quotidien et pour une minorité, hebdomadaire. La majorité de ces derniers se font en voiture, cependant nous observons que la moitié de notre échantillon utilise régulièrement son vélo, une minorité pratique le covoiturage.

En ce qui concerne plus précisément les déplacements à vélo, les cyclistes privilégient la voie verte ainsi que les pistes cyclables, les Routes Départementales et communales étant moins utilisées.

Dans l'ensemble les avis concernant le déploiement de nouvelles pistes cyclables sont largement favorables.

Ce bilan a été transmis à Laval Agglomération.

☞ Enquête téléphonie :

Sur un échantillon de 12 réponses, nous observons que 75% des personnes utilisant leur mobile ont rencontré divers problèmes tels qu'une mauvaise connexion internet, une très mauvaise réception des appels, ce qui handicape fortement la bonne communication des administrés.

Certains nous ont également alertés de l'absence totale de réseau au niveau de certaines rues telles que la Rue de Narbonne et le chemin du Pont Patry.

En ce qui concerne le réseau Internet et notamment le Réseau fibre, 58 % des utilisateurs rencontrent des problèmes, en effet le réseau fibre ne fonctionne que partiellement, ainsi le WIFI n'émet pas assez de signal et les utilisateurs sont obligés de passer par un câble Ethernet.

Les opérateurs ressortant de cet échantillon sont ORANGE pour la majorité, FREE, Bouygues Télécom ainsi que SFR.

Pour conclure, à travers leurs remarques, les utilisateurs expriment avec insistance une demande d'amélioration du réseau.

Monsieur le Maire a déjà pris contact avec un opérateur (ORANGE, ayant la majorité des utilisateurs) pour étudier les améliorations envisageables : un RDV est proposé pour envisager l'installation d'une antenne de téléphonie.

Parallèlement, une réunion publique d'information concernant la suppression du réseau téléphonie par le cuivre aura lieu à Saint Berthevin le 07 octobre 2024.

Questions diverses

☞ Remerciements d'une association :

Une association a remercié la municipalité pour le versement de la subvention communale.

☞ Octobre Rose :

Cette année, les dates retenues sont les 5 et 6 octobre 2024. Elles ne seront pas en même temps que Laval qui sont fixées le week-end du 12-13 octobre 2024.

Des animations sont prévues sur la Place à L'Huisserie le 5 octobre 2024 : baptême de moto – voiture ancienne ou anglaise – maquillage – shiatsu....

Une marche ou une course est organisée le dimanche 6 octobre 2024 dès 9 h 00 le matin sur le thème « les animaux ». A l'issue de celle-ci, un « clap apéro (planche) » pourra être partagé.

Les bénéfices réalisés par ces manifestations seront transmis à la Ligue Régionale.

La décoration sera installée sur la commune le samedi 28 septembre 2024. Elle sera prêtée par L'Huisserie ou fabriquée par le centre de Loisirs (fanions). Des affiches vont également être déposées chez les commerçants.



Projet de Jeux Intervilles pour juillet 2025 :

La municipalité de L'Huisserie propose ce projet aux communes voisines et souhaite un premier retour de faisabilité sachant qu'ils commencent à travailler le budget 2025. « L'idée est d'organiser un bon moment de convivialité en cette période de fortes incertitudes ».

« La date retenue la plus propice pour l'organisation de ces Jeux serait le samedi 05 juillet 2025 et l'idée de base serait que chaque commune participe avec une équipe de 15 à 20 personnes constituée d'adultes et d'enfants.

Nous disposons déjà d'une ébauche de programme bien avancée qui avait été travaillée en 2023 et qui pourrait servir de base pour les Intervilles 2025.

Si vous êtes d'accord, je propose un premier échange qui réunirait élus et représentants de vos comités des fêtes et/ou associations, et qui pourrait se tenir à L'Huisserie au mois de septembre 2024, disons 3^{ème} ou 4^{ème} semaine du mois. »

La date proposée arrive après toutes les fêtes organisées en juin. Les associations sont déjà beaucoup mobilisées sur la Commune. Cette activité pourrait être proposée pour les jeunes.

Malgré l'idée intéressante, la Municipalité n'a pas souhaité répondre favorablement considérant qu'il y a déjà beaucoup d'animation pour la Commune mais va le proposer aux associations et service jeunesse.

6 LAVAL AGGLO ET DÉPARTEMENT

Plan De Mobilité Simplifié (PDMS)

Monsieur le Maire est le représentant des 3 communes (Ahuillé – Nuillé-sur-Vicoin et Montigné-le-Brillant) au niveau de Laval Agglomération. Il s’agit de réfléchir sur la mise en place des mobilités douces (pistes cyclables).

Ce Plan, qui a nécessité le recrutement d’un cabinet d’étude, sera réalisable sur 10 ans. Une réunion publique aura lieu le 17 septembre 2024 à 18 h 30 à Saint Berthevin.

Des ateliers thématiques sont proposés (renseignements sur le site de Laval Agglo).

Dossier 2023 (programmation pluriannuelle sécurité routière et mobilité douce)

Le dossier « pistes cyclables » pour la partie vers le « Haut Chêne » est en cours d’étude avec le Conseil Départemental et Laval Agglomération.

7 INFORMATION ET QUESTIONS DIVERSES

Calendrier

Date	Heure	Lieu	Objet
12/09/2024	18 h 00		Réunion CTG
17/09/2024	18 h 30	Saint Berthevin	Réunion publique Élus – PDMS (Plan De Mobilité Simplifié)
26/09/2024	18 h 00		Commission Communication
07/10/2024	20 h 30	Saint Berthevin	Réunion publique – suppression du cuivre
26/09/2024	15 h 00		Réunion PSC avec le personnel
10/10/2024	20 h 00	Salle du Conseil	Conseil Municipal

PROCHAINE REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL

Elle aura lieu le jeudi 10 octobre 2024 à 20 H 00.

L’ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 30.

Visé par le secrétaire,
de séance,
Le 16/09/2024

Le Maire,